



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ILLE SUR TET
SEANCE DU 17 FEVRIER 2022

Date de convocation :
10/02/2022

En exercice : 29

Présents : 19

Votants : 29

L'an deux mille vingt-deux et le dix-sept février à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Claude AYMERICH, 1^{er} Maire-Adjoint

Étaient présents : Mmes Mrs, Françoise CRISTOFOL, Caroline PAGÈS, Jérôme PARRILLA, Naïma METLAINE, Alain MARGALET, Raphaël LOPEZ, **adjoints**, Mmes Mrs, Denis OLIVE, Claudie SERRE, Xavier BERAGUAS, Damien OTON, Evelyne FUENTES, Thierry COMES, Yasine SEBAHOUI, Mélissa OBBIH, Danielle POUDADE, Georges LLOBET, Daniel RENOLLEAU, Nicole HERRISSON, **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : William BURGHOFFER (pouvoir à Françoise CRISTOFOL), Annabelle ALESSANDRIA (pouvoir à Claude AYMERICH), Alain DOMENECH (pouvoir à Xavier BERAGUAS), Maryse NOGUÈS (pouvoir à Evelyne FUENTES), Jean-Louis LIGAT (pouvoir à Raphaël LOPEZ), Armande IGLESIAS (pouvoir à Caroline PAGÈS), Caroline MERLE (pouvoir à Alain MARGALET), Jade SAVOYE (pouvoir à Françoise CRISTOFOL), Jean-Philippe LECOINNET (pouvoir à Georges LLOBET), Vanessa DENAYRE (pouvoir à Danielle POUDADE)

Mme Mélissa OBBIH a été désignée comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2022/16 : AVENANT AU MARCHE DE TRAVAUX – RENOVATION DES CANALISATIONS D'ADDUCTION D'EAU POTABLE ET REFECTION DE VOIRIES TRANCHE 2

Le 1^{er} Maire-Adjoint rappelle la délibération n°2020/22 du 28 Mai 2020 qui valide le marché de travaux de renouvellement de canalisations d'adduction d'eau potable et réfection de voirie.

Il est nécessaire d'établir un deuxième avenant au marché initial pour valider des prestations supplémentaires :

- Reprise de réseau pluvial petite place aux herbes: les riverains se plaignent de remontées d'odeur du réseau d'eaux usées (réseau unitaire eaux usées eaux pluviales). La solution proposée consiste à remplacer le clapet existant et de modifier les avaloirs (f/p de bouches inodores).
- Reprise d'enrobés dans des zones proches des zones de réfection de réseau.
- Reprise de l'étanchéité des pieds de murs, après application d'enrobés.

Le 1^{er} Maire-Adjoint demande au conseil de se positionner.

Entendu le rapport, Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré,
Par 23 voix POUR 6 voix CONTRE 0 ABSTENTION

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 avec l'entreprise désignée ci-après pour le montant suivant :

SAS Fabres et frères : 20 525,50 € H.T

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits

DONNE pouvoir au Maire pour signer tout document à ce sujet.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Fait à Ille sur Tet, le 17 février 2022

Le 1^{er} Maire-Adjoint délégué,

Claude AYMERICH

